

## **DL SOFTWARE**

Société Anonyme

au capital de 354 436,48 euros

Siège social : 50 rue Monceau

75008 PARIS

445.053.937 RCS PARIS

### **RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

(Article L. 225-37 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Financière et en application des recommandations de place et notamment le guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne établi par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **1 - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

##### **Composition du Conseil**

Le Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de trois membres, nommés pour une durée de six ans :

<b>Membres</b>	<b>Echéance</b>
<u>Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général</u> Jean Noël DROUIN	<b>2011</b>
<u>Administrateur et Directeur Général Délégué</u> Patrick LEMAIRE	<b>2011</b>
<u>Administrateur</u> Claude BREUIL	<b>2011</b>

## Organisation des travaux du Conseil

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

## Comités spécialisés

Aucun Comité spécialisé n'a été mis en place.

## Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation

Les administrateurs sont convoqués par le Président par tous moyens, y compris verbalement, par télécopie et par courrier électronique sous réserve que l'administrateur ait préalablement notifié à la Société le numéro de téléphone ou l'adresse électronique auxquels il sera considéré comme ayant été touché par la convocation.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni six fois. L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

<b>DATES</b>	<b>DECISIONS PRISES</b>
- <b>8 janvier 2007</b>	- Impôts sur les bénéfices dus par le Groupe ; - Conclusion d'une convention d'intégration fiscale ; - Conclusion d'une convention réglementée avec THELIS.
- <b>15 février 2007</b>	- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2006 ; - Examen et arrêté des comptes consolidés ; - Proposition d'affectation du résultat ; - Conventions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce ; - Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ; - Préparation du rapport de gestion, du rapport de gestion du groupe et du projet de résolutions ; - Questions diverses.

DATES	DECISIONS PRISES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>27 mars 2007</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposé sur l'avancement du processus d'introduction en Bourse ;</li> <li>- Décision d'augmentation du capital social en numéraire, par appel public à l'épargne, avec suppression du DPS ; fixation de la fourchette de prix d'introduction de la Société sur le marché Alternext ;</li> <li>- Décision d'augmentation complémentaire, par appel public à l'épargne, avec suppression du DPS dans les mêmes conditions que l'augmentation de capital initiale et sous condition suspensive de la souscription intégrale de l'augmentation de capital initiale ;</li> <li>- Pouvoir.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2 avril 2007</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposé sur l'avancement du processus d'introduction en Bourse ;</li> <li>- Décision d'augmentation du capital social en numéraire, par appel public à l'épargne, avec suppression du DPS ; fixation de la fourchette de prix d'introduction de la Société sur le marché Alternext ;</li> <li>- Décision d'augmentation complémentaire, par appel public à l'épargne, avec suppression du DPS dans les mêmes conditions que l'augmentation de capital initiale et sous condition suspensive de la souscription intégrale de l'augmentation de capital initiale ;</li> <li>- Pouvoir.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>27 avril 2007</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision définitive d'augmentation de capital par émission de 993.789 actions nouvelles avec suppression du DPS et par appel public à l'épargne par voie d'apports nouveaux en numéraire dans le cadre de l'émission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris ;</li> <li>- Fixation du prix définitif des actions à émettre et des modalités définitives de l'augmentation de capital ;</li> <li>- Délégation à donner au Président Directeur Général à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ;</li> <li>- Mise en œuvre de la Clause d'Extension et décision définitive d'augmentation de capital par émission de 149.068 actions, sous condition suspensive de la souscription intégrale de l'augmentation de capital, objet de la décision précédente et selon des conditions et modalités identiques à cette dernière ;</li> <li>- Etablissement du rapport complémentaire du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article R 225-116 du Code de Commerce ;</li> <li>- Autorisation donnée au Président Directeur Général de la Société à l'effet de signer le contrat de placement et tous documents nécessaires à la réalisation de l'admission des actions de la Société à la négociation sur le marché Alternext d'Euronext Paris ;</li> <li>- Pouvoirs pour les formalités.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>21 septembre 2007</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des comptes semestriels consolidés ;</li> <li>- Etablissement du rapport semestriel et des documents de gestion prévisionnelle ;</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>

Le taux de participation s'est élevé à 100 %.

### **Information des administrateurs**

Les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission avant chaque réunion du Conseil. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

### **Tenue des réunions et décisions adoptées**

Les réunions du Conseil se sont déroulées au siège social et ont été présidées par le Président du Conseil d'Administration.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil puis arrêté par le Président, qui le soumet à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

## **2 - LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

## **3 - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **Objectif**

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en oeuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

### **Périmètre du contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne sont définies par DL SOFTWARE SA pour le Groupe et adaptées aux spécificités de chaque société.

### **Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne**

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation générale décrite ci-dessous.

### **Les acteurs du contrôle interne**

Chez DL SOFTWARE, la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, l'existence de circuits de décision courts avec un rattachement direct au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué, permettent d'identifier et de maîtriser les risques auxquels la Société doit faire face.

Au sein du groupe, le système de contrôle interne est assuré par la direction générale et les cadres du groupe et de l'entreprise concernée. S'agissant plus particulièrement du système comptable, chaque entreprise dispose d'un Responsable Administratif et Financier.

Sont particulièrement concernés par le contrôle interne :

- les directions générales du groupe et des filiales,
- les directeurs commerciaux des filiales,
- les responsables techniques des filiales,
- les personnes en charge des achats

Le Directeur Financier Groupe a une double mission d'expertise et de contrôle. Il propose les doctrines et procédures pour validation par la Direction Générale, les met en place et veille à leur application au sein du Groupe.

La direction financière a en charge :

- l'homogénéisation des procédures au niveau de chaque filiale opérationnelle,
- de veiller à la correcte application dans les filiales des méthodes comptables communes au Groupe,
- d'être le maître d'oeuvre du processus de contrôle interne et de réaliser des missions de contrôle planifiées ou ponctuelles sur demande de la Direction Générale.

Le recrutement en cours d'exercice, d'une directrice des Ressources Humaines doit renforcer le respect par la société et le Groupe des dispositions du code de Travail, au moyen notamment d'une veille réglementaire continue.

### **Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.**

Dans le cadre de l'homogénéisation au sein du groupe, les procédures internes Groupe ont été établies et sont en cours d'application au sein des différentes filiales du Groupe :

- La sécurisation des moyens de paiement et des rapprochements bancaires
- La ségrégation des tâches administratives
- La sûreté des actifs et des biens
- La mise en place d'un dossier de révision standard pour l'établissement des situations comptables
- L'utilisation d'une liasse de consolidation commune au Groupe

A ce jour et à l'exception des procédures définies ci-dessus, il n'existe pas de manuels de procédures Groupe, chaque filiale opérationnelle dispose de ses propres procédures de contrôle interne.

## **Gestion des principaux facteurs de risques**

### - Gestion des ventes et contrôle des engagements

Les directeurs commerciaux des filiales établissent et mettent à jour le catalogue produit comprenant l'ensemble des produits et prestations standardisés commercialisés par la filiale concernée. Outre leur description, ce catalogue définit les prix de chaque produits et prestations ainsi que les règles de vente. Le contenu et les modifications de ce catalogue sont validés par la Direction Générale Groupe.

Les commandes portant sur des « gros projets » sont autorisées par la Direction Générale et la direction technique de la société concernée avant leur mise en production, qui valide au préalable les données techniques et les délais de livraison.

La direction financière du groupe est engagée dans une démarche d'homogénéisation, de sécurisation et de contrôle des engagements, l'objectif étant de définir une politique contractuelle précise pour tous les engagements récurrents et les prestations de service, se traduisant par des modèles de contrats standards, validés par la Direction Générale ainsi que par un cabinet juridique spécialisé dans le droit des technologies avancées.

### - Procédures de gestion de recouvrement et des impayés

Le recouvrement des factures est assuré par les services comptables de chaque filiale et répond à une procédure prévoyant différentes actions : de l'envoi de relance par courrier jusqu'à la mise en demeure et l'engagement d'une action judiciaire.

Par ailleurs, le Groupe préconise le recours au prélèvement automatique comme moyen de paiement privilégié permettant une meilleure sécurisation des paiements et une réduction du risque d'impayé.

### - Engagement de dépenses et des investissements

Dans chaque entité une personne établit les commandes auprès des fournisseurs pour l'ensemble des produits revendus. Il valide la conformité des produits livrés avec le bon de livraison et le bon de commande, ainsi que la conformité de la facture du fournisseur.

Sur la base de ces vérifications, il autorise le paiement des factures en fournissant les factures validées accompagnées des bons de commandes correspondants aux services comptables de la société.

Un décompte physique et une comparaison avec le stock théorique tenu par le logiciel interne est effectué au moins trimestriellement.

L'ensemble des investissements de l'entreprise et des frais généraux, hors produits et prestations revendus, sont engagés directement par la Direction Générale de chaque société.

- Gestion des flux financiers et de la trésorerie

Les opérations de débit sur les comptes bancaires des filiales sont exclusivement assurés par les directeurs généraux qui eux seuls disposent des autorisations de signatures.

La direction administrative et financière est chargée de veiller à ce que les différentes sociétés du groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard des besoins :

- par des situations de trésorerie régulières et des prévisions.
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 12 mois.

Le Groupe ayant opté pour une gestion "en bon père de famille", la trésorerie excédentaire fait l'objet de placements privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV monétaires) ou CDN. Les activités de financements à court et long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'accord préalable du conseil d'administration.

Afin de faciliter la gestion de trésorerie au sein du groupe, une convention de trésorerie centralisée a été mis en place.

- La gestion des ressources humaines

L'édition de logiciel est une activité à faible intensité capitalistique dont la valeur est fondée sur la qualité de son capital humain. Le Groupe attache donc une grande importance à la motivation des équipes.

La Direction des relations humaines assure l'encadrement du processus de recrutement, de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés.



Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect du Code du Travail et des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en oeuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne de chaque structure de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations.

- Procédure d'acquisitions externes

La Société a développé une « démarche » et un « savoir-faire » hérité de ses nombreuses opérations de croissance externe qui lui permet aujourd'hui de fiabiliser tant l'intérêt des acquisitions potentielles que l'intégration des sociétés acquises.

- o les « cibles » sont sélectionnées au regard de critères stratégiques à long terme définis par le Conseil d'administration et la Direction générale;
- o ces cibles sont auditées par la Société et/ou ses conseils externes ;
- o le suivi des négociations est communiqué aux membres du Conseil lequel valide l'intérêt des acquisitions majeures en ses séances ;

## **ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

La Direction Financière du Groupe est chargée de l'élaboration et du suivi de l'information comptable et financière et de l'établissement des comptes consolidés. Elle doit également s'assurer de la correcte application dans les filiales des méthodes comptables communes à l'ensemble des filiales. Elle coordonne également le processus budgétaire et élabore le reporting mensuel du Groupe.

### **Reporting périodiques**

La Direction Financière du Groupe s'appuie sur les outils et moyens suivants :

- La procédure budgétaire qui s'étale sur les trois derniers mois de l'exercice et associe le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les différentes Directions opérationnelles des filiales. La version finale du budget est validée par le Conseil d'Administration.
- Le processus de reporting mensuel commun à toutes les filiales du Groupe qui permet de suivre l'évolution de l'activité à partir d'indicateurs financiers et de gestion et de comparer les résultats avec le budget et l'année précédente.

- Un reporting hebdomadaire lié à l'activité de chaque société opérationnelle à destination du Comité de Direction et des directions opérationnelles.
- Reporting de Trésorerie : un relevé hebdomadaire des comptes bancaires de chaque filiale est effectué par le Groupe. Une analyse des évolutions est réalisée.

### **Clôture des comptes sociaux**

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté semestriel selon un planning établi par la Direction Financière, à chaque clôture, détaillant les tâches à réaliser ainsi que les délais pour les effectuer.

Des dossiers de clôture sont établis par chaque Responsable Administratif et Financier avec le détail de tous les comptes, des régularisations, et les pièces justificatives. L'ensemble des postes du bilan et de résultat donne lieu à une analyse. Ce dossier est supervisée par la Direction Financière du Groupe.

### **Consolidation et rapport financiers**

Les comptes consolidés du Groupe DL SOFTWARE sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, prévues par le Règlement CRC 99.02 du 29 avril 1999

Ils font l'objet d'un arrêté semestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction Financière. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les responsables comptables et financiers des filiales.

La production des états financiers consolidés est assurée par le Directeur Financier pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Il s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé. Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle.

## **Communication Financière**

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont seuls habilités à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie. Sous le contrôle du Directeur Général Délégué, la Direction Financière du Groupe rédige en collaboration avec un cabinet juridique les documents relatifs à l'information réglementée et celle relative aux actionnaires.

L'ensemble des documents est validé par le Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration remplit son obligation en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public, et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des Marchés Financiers).

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

## **Relations avec les Commissaires aux Comptes**

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes sociaux de DL SOFTWARE SA et de ses filiales et les comptes consolidés du Groupe. Ils procèdent également à l'examen des résultats consolidés du Groupe et à la vérification des données dans le rapport semestriel et annuel.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement consultés sur les traitements comptables et en valident les grandes options.

## **EVALUATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

DL SOFTWARE SA se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale et la direction financière du Groupe. En fonction de l'évolution de sa taille, DL SOFTWARE SA renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

DL SOFTWARE SA sera amenée à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.